



N°250

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 15 Janvier 2016

INFOS BRANCHE CHIMIE

SALAIRES MINIMA

Fin décembre, l'accord proposé par l'UIC revalorisant la valeur du point de 0,6 % a été signé par les 3 mousquetaires au stylo plume (CFDT – CFTC – CGC). La nouvelle grille applicable pour les salaires minima et le point servant au calcul des primes conventionnelles sont (Les suivants – au dos – etc.)

NEGOCIATION SANTE SECURITE & SURETE....

Le 21 janvier aura lieu la 3ème réunion sur le sujet à la demande de l'UIC qui entend mettre la pression sur les pouvoirs publics afin de demander des moyens supplémentaires pour assurer la sûreté dans le cadre de l'état d'urgence....

A la suite de la deuxième réunion, nous avons écrit à la chambre patronale et indiqué notamment :

« ...la loi relative au dialogue social et à l'emploi dite « loi Rebsamen » permettra éventuellement prochainement d'intégrer les CHSCT dans une délégation unique du personnel. Au-delà de notre appréciation de cette « réforme » que vous ne partagerez pas, vous ne pourrez que reconnaître que la spécificité de notre industrie rend nécessaire l'implication de l'ensemble des acteurs sociaux pour la sécurité des salariés, des installations et par voie de conséquence des populations. La rédaction d'un nouvel accord dans ce contexte, de notre point de vue, ne pourra qu'intégrer le maintien voire le renforcement des prérogatives des CHSCT fonctionnant de manière distincte des CE et DP....

.... Enfin, concernant la sûreté, si votre demande au Gouvernement de retirer la possibilité de consulter par internet les différents PPRT est légitime, il n'en demeure pas moins qu'un accord dans la branche ne pourrait se contenter de reprendre les dispositions arrêtées par les pouvoirs publics. Nous considérons en effet que les IRP doivent être consultés à ce sujet car les salariés présents jour et nuit sur les sites sont les mieux à même de connaître les faiblesses relatives par exemple aux possibilités d'intrusion. Les questions d'effectifs et de sous-traitance ne sont pas étrangères également aux conditions de sûreté des sites. »

Visiblement, à cette étape, le projet envoyé par l'UIC pour la réunion du 21 janvier prochain ne tient pas compte de nos demandes.

Nous vous tiendrons informés à l'issue de la réunion et déciderons le cas échéant des différentes actions à mettre en œuvre pour faire aboutir ces revendications indispensables.



Barème pour 38 heures/semaine

Le barème au 1^{er} janvier 2016 pour 38 heures/semaine sera le suivant :
VP : 8,056€

Coefficient	Formule de calcul VP x coef	Complément salaire	Total
130	1047,28	551,03	1598,31
140	1127,84	493,03	1620,87
150	1208,40	435,02	1643,42
160	1288,96	377,02	1665,98
175	1409,80	290,02	1699,82
190	1530,64	203,01	1733,65
205	1651,48	116,01	1767,49
225	1812,60		1812,60
235	1893,16		1893,16
250	2014,00		2014,00
275	2215,40		2215,40
300	2416,80		2416,80
325	2618,20		2618,20
360	2900,16		2900,16
350	2819,60		2819,60
400	3222,40		3222,40
460	3705,76		3705,76
480	3866,88		3866,88
510	4108,56		4108,56
550	4430,80		4430,80
660	5316,96		5316,96
770	6203,12		6203,12
880	7089,28		7089,28

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>